



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE AVEC UN DIPLÔME DE NIVEAU MAÎTRISE OU DESS

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous devez faire parvenir votre demande d'admission par équivalence accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes du baccalauréat ;
- Une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes de la propédeutique, le cas échéant ;
- Une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes de la maîtrise ;
- Une traduction certifiée par un traducteur agréé, membre de l'Ordre professionnel des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, des documents précédents s'ils sont dans une langue autre que le français ou l'anglais ;
- L'évaluation comparative des études effectuées hors Canada, si applicable (formulaire disponible sur le site du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) ;
- Un descriptif de chacun des cours ou stages suivis au 1er et au 2e cycle, en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur; le descriptif doit être bref mais suffisamment explicite pour permettre au Comité d'évaluer si un cours ou stage peut vous être reconnu comme équivalent à l'une ou l'autre matière ou compétence faisant partie des 93 crédits décrits au Règlement (voir section Traitement de la demande pour la liste des cours-stages faisant partie des 93 crédits); le nombre d'heures ou de crédits du cours ou du stage doit être précisé; s'il vous plaît, NE PAS joindre les plans de cours détaillés sauf sur demande du Comité; s'il vous plaît assurez-vous que le Comité puisse faire le lien entre les cours apparaissant au relevé de notes et le descriptif de chaque cours, notamment en IDENTIFIANT bien les numéros de cours quand vous présentez une description et en indiquant clairement la CORRESPONDANCE entre les relevés de notes et les descriptifs; pour vos stages, veuillez joindre une description des activités, objectifs de stage et heures de stage) ;
- Un curriculum vitae détaillé, incluant une description précise de vos tâches en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur, ainsi que le [questionnaire](#) dûment complété ;
- Des attestations ou preuves des emplois pertinents occupés en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur la psychoéducation (ex. : description de tâches officielle de l'employeur, relevé de paie, lettre de l'employeur) ;
- Si requis, les documents à l'appui démontrant votre connaissance appropriée du français (voir page 2) ;
- Le formulaire de demande d'admission par équivalence dûment complété et signé ;
- Le paiement couvrant les frais d'ouverture du dossier 109,23 \$) ;
- Le paiement couvrant les frais d'étude de dossier (862,31 \$).

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Sexe	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de naissance (année / mois / jour)	<input type="text"/>
		Courriel	<input type="text"/>
		VEUILLEZ NOTER QUE VOUS RECEVREZ LA FACTURATION PAR COURRIEL	
Téléphone	<input type="text"/>		
Adresse de résidence			
App	No civique	Rue	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Ville	Province	Code postal	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

DÉCLARATION OBLIGATOIRE : DÉCISION OU POURSUITE

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle?

OUI NON

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, avez-vous obtenu pardon pour cette infraction? Si vous avez répondu « non » à la question précédente, veuillez passer à la question suivante.

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale pour exercice illégal ou usurpation de titre ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une sanction imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

OUI NON

NOTE IMPORTANTE : Advenant que l'une de ces éventualités se produise en cours d'année, vous êtes tenu, dans les 10 jours à compter du jour où vous en êtes vous-même informé, d'en aviser la secrétaire de l'Ordre.

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En vertu de l'article 35 de la Charte de la langue française, les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis au Québec qu'à des personnes ayant de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de la profession.

L'ordre doit, lors de la délivrance du permis, considérer qu'une personne a cette connaissance si :

- elle a suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou postsecondaire dispensé en français ;
- elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire ;
- à compter de l'année scolaire 1985-86, elle a obtenu au Québec un certificat d'études secondaires

Veuillez cocher la situation qui s'applique à vous :

- Catégorie 1 : j'ai suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français ;
- Catégorie 2 : j'ai réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire ;
- Catégorie 3 : à compter de l'année scolaire 1985-1986, j'ai obtenu au Québec un certificat d'études secondaires ;
- Catégorie 4 : ma situation ne correspond à aucune des catégories ci-haut mentionnées.

Si vous avez coché la **catégorie 1, 2 ou 3**, vous devez joindre à votre demande les documents à l'appui de votre connaissance appropriée du français, soit :

- la preuve que vous avez suivi à temps plein au moins trois années d'enseignement secondaire ou postsecondaire dispensé en français (copie de vos relevés de notes ou autre document) ou
- la preuve de la réussite des examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire ou
- une copie du certificat d'études secondaires obtenu au Québec qui n'est pas antérieur à l'année scolaire 1985-1986.

Si vous avez coché la **catégorie 4**, vous devrez, avant d'obtenir votre permis régulier, réussir l'examen de français de l'Office de la langue française.

<https://examens.qlf.gouv.qc.ca/>

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Diplôme	Université	Date d'obtention
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Diplôme	Université	Date d'obtention
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de l'employeur actuel	Titre du poste occupé	Date d'entrée en fonction
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse de l'employeur

Bureau	No civique	Rue	Ville
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Province	Code postal	Téléphone	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Demande d'un permis restrictif temporaire

OUI NON

MODE DE PAIEMENT

TARIFICATION

- 109,23 \$ (taxes incluses) - frais d'ouverture de dossier
 862,31 \$ (taxes incluses) - frais d'étude de dossier

PAIEMENT

Chèque Visa MasterCard

Le chèque doit être libellé
au nom de : OPPQ

Numéro de carte	Nom du détenteur	Date d'expiration
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CONFIDENTIALITÉ

Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements personnels sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à la délivrance de votre permis. Les dossiers seront conservés au siège de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OPPQ dûment autorisés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit à la secrétaire de l'Ordre.

CONFORMITÉ

Il est important de cocher avant de nous retourner votre demande d'admission par équivalence

- Je comprends qu'une fausse déclaration entraîne le rejet de ma demande et qu'une demande acceptée sous fausse déclaration devient nulle.
- J'atteste que les renseignements fournis sont exacts.

Date

TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Vous devez joindre à votre demande d'admission par équivalence tous les documents pertinents à l'ouverture de votre dossier. Il est important de prendre note que vous devrez nous faire parvenir de vos relevés de notes officiels le plus rapidement possible. Toute demande d'admission par équivalence doit être accompagnée de votre paiement.

Vous pouvez nous transmettre le présent formulaire dûment rempli par :

PAR COURRIEL à badrien@ordrepsed.qc.ca

PAR LA POSTE à OPPQ-ADMISSION 510-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3E2

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :

Service des admissions et des équivalences
514 333-6601 ou 1 877 913-6601 poste 261
badrien@ordrepsed.qc.ca

OPPQ – juin 2023